



LETTRE D'INFORMATION



Jürgen Stock
Secrétaire Général d'INTERPOL

ÉDITORIAL

Le paysage sécuritaire en Afrique de l'Ouest est somme toute complexe, puisque de nombreuses tendances criminelles transnationales y convergent et s'alimentent mutuellement.

La piraterie maritime est un problème croissant dans la région ; les attaques maritimes ont plus que doublé dans le golfe de Guinée au cours de l'année écoulée, et grèvent lourdement l'économie régionale. En parallèle, les organisations criminelles internationales trouvent de nouvelles manières de développer les réseaux de trafic de stupéfiants, d'armes et de migrants dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Dans le même temps, les groupes terroristes et autres groupes armés représentent une menace toujours plus forte puisqu'ils s'arrogent une part des bénéfices illicites et entretiennent l'instabilité propice à l'enracinement de l'économie criminelle.

Les ministres et chefs de police d'Afrique de l'Ouest sont déterminés à unir leurs forces pour lutter contre ce phénomène.

Cette volonté collective s'inscrit également au cœur du réseau mondial d'échange d'informations d'INTERPOL, qui est mis à la disposition de nos pays membres et des services de police du monde entier.

Ces dernières années, INTERPOL s'est attelée à transformer cet objectif en résultats opérationnels, tant en Afrique de l'Ouest que sur le reste du continent.

À terme, le Programme SIPAO permettra aux agents de terrain d'Afrique de l'Ouest d'avoir plus facilement accès à des informations cruciales.

Elle fera office de plateforme nationale pour les services chargés de l'application de la loi de la région qui pourront y enregistrer, conserver, vérifier et analyser des données policières dans le cadre de leurs enquêtes et de la gestion des frontières.

Ces plateformes nationales constitueront la pierre angulaire d'un échange d'informations policières efficace et systématique à l'échelle internationale, qui donneront ensuite naissance à une plateforme régionale d'échange de données et permettront l'accès au réseau I-24/7 d'INTERPOL.

L'information est la force vitale de l'application de la loi. Le Programme SIPAO permettra aux officiers de police régionaux sur le terrain et à la communauté policière mondiale d'avoir accès aux informations essentielles dont ils ont besoin au moment opportun.

La mise en œuvre du Programme SIPAO est une étape importante en faveur du renforcement de la sécurité en Afrique de l'Ouest et, par là même, dans chacun des 194 pays membres d'INTERPOL.

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	2
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4
LE COIN DES EXPERTS	6
LE MOT DE LA FIN	7



Ce programme est financé par l'Union Européenne



Le jeudi 16 avril, aux côtés du ministre de l'Intérieur du Nigéria, M. Abdulrahman Bello Dambazau, j'ai eu le plaisir de signer un accord officialisant le soutien du Nigéria au Programme SIPAO.

J'invite désormais les autres pays ne l'ayant pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires afin de satisfaire les obligations relatives à la mise en œuvre du Programme pour que nous puissions avancer ensemble.

La vision d'INTERPOL est de « relier les polices pour un monde plus sûr » et le Programme SIPAO s'inscrit pleinement dans cette démarche.

À LA UNE

Le Nigéria signe un protocole d'accord avec INTERPOL dans le cadre du Programme SIPAO en présence du Secrétaire Général d'INTERPOL

Le ministre de l'Intérieur du Nigéria, Abdulrahman Bello Dambazau, et le Secrétaire Général d'INTERPOL, Jürgen Stock, ont signé un protocole d'accord officialisant l'engagement du gouvernement du Nigéria en faveur de la mise en œuvre du Programme SIPAO (Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest).

Le Programme SIPAO, mis en œuvre par INTERPOL et financé par l'Union européenne, prévoit la création de systèmes nationaux de données criminelles dans chacun des 15 pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ainsi qu'en Mauritanie et au Tchad, permettant ainsi aux services nationaux chargés de l'application de la loi d'échanger des informations au niveau régional par la mise en place d'une plateforme régionale de partage de données criminelles entre les pays de la CEDEAO et au niveau international via le système I-24/7 d'INTERPOL.

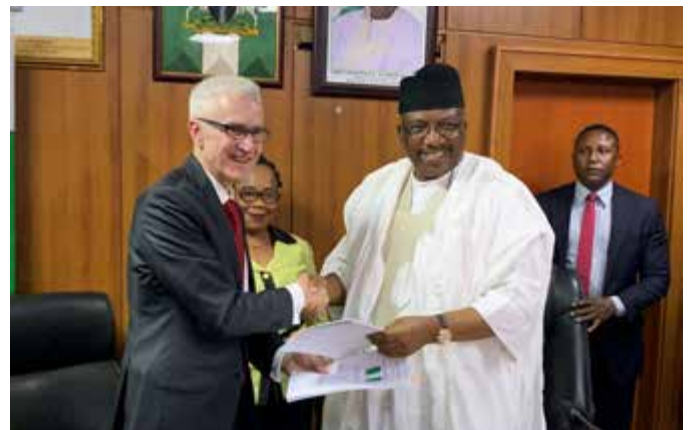
Le protocole d'accord (MoU) instaure le cadre de la mise en œuvre du système SIPAO au Nigéria, qui est l'un des derniers pays bénéficiaires depuis le lancement de la troisième phase du Programme en novembre 2017.

Le ministre de l'Intérieur Abdulrahman Bello Dambazau a déclaré : « Je suis convaincu que la mise en place d'un système national d'information par l'intermédiaire du Programme SIPAO permettra d'assurer un échange d'informations régional transparent et l'accès au système de communication I24/7 d'INTERPOL ».

Le Secrétaire Général d'INTERPOL Jürgen Stock a indiqué que le succès du Programme SIPAO reposait sur le soutien du gouvernement et s'est félicité de l'engagement du Nigéria envers cette initiative.

« L'information est l'élément vital de l'application de la loi, et le Programme SIPAO aidera les policiers sur le terrain dans toute la région et au-delà à avoir accès aux données essentielles dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin ».

Le Directeur général de la Police nigériane Adamu Abubakar Muhammed a également exprimé un soutien sans réserve à la mise en œuvre du Programme SIPAO dans le cadre des efforts consentis par le pays en vue de lutter contre la criminalité transnationale.



Cérémonie de signature du MoU entre INTERPOL et le gouvernement du Nigéria, 23 Avril, Abuja (Nigéria)

Ont participé à la signature du protocole d'accord le Commissaire de la CEDEAO aux affaires politiques, paix et sécurité, Francis Behanzin, le Chef de la délégation de l'Union européenne au Nigéria et à la CEDEAO, l'Ambassadeur Ketil Karlsen et le Chef du Bureau central national d'INTERPOL à Abuja, Garba Baba Umar.

La Gambie, le Libéria, la Sierra Leone et le Togo ont déjà signé des protocoles d'accord avec INTERPOL dans le cadre de leur engagement en faveur de la mise en place de systèmes électroniques d'information policière connectés entre les services nationaux chargés de l'application de la loi.

La plupart des données policières en Afrique étant conservées au format papier, le Programme SIPAO modernise le fonctionnement des services chargés de l'application en fournissant une plateforme électronique d'enregistrement, de conservation, d'analyse et de partage des données policières.

Le Programme SIPAO vise à relever les défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest en permettant une collecte efficace d'informations policières par le biais d'un système national centralisé et en donnant la possibilité de partager les informations recueillies aux niveaux national, régional et international.

À LA UNE

INTERPOL exhorte les pays bénéficiaires du Programme SIPAO à mettre en place le cadre juridique adéquat pour une mise en œuvre effective du système.

Un séminaire juridique dans le cadre du Programme SIPAO s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 19 et 20 mars 2019. Il a réuni des experts juridiques et les points de contact du Programme SIPAO des 16 pays participant au Programme, ainsi que des représentants d'INTERPOL, de l'Union européenne, de la Commission de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Deux experts indépendants de la protection des données de la région étaient également présents. Le séminaire a été d'autant plus spécial qu'il représente le premier rassemblement de ce type dans le cadre de la phase actuelle du Programme SIPAO.

Au cours du séminaire, un large éventail de questions ont été examinées, notamment l'état d'avancement de l'adoption de la législation sur la protection des données au niveau national, la mise en place de cadres juridiques nationaux régissant les systèmes SIPAO, l'élaboration d'un document sur les « bonnes pratiques » concernant le traitement des données dans le système SIPAO et le type de données pouvant être enregistrées et échangées par le biais du système SIPAO.

Sous la présidence du Point de contact SIPAO du Nigéria, le séminaire a été l'occasion pour les participants d'échanger librement leurs idées et expériences.

Les exposés des participants du Ghana, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Niger concernant leur législation en matière de protection des données et les cadres juridiques nationaux du système SIPAO ont donné une orientation aux autres pays bénéficiaires du Programme SIPAO qui sont encore au point de départ dans l'adoption de ces textes

juridiques. L'exposé du représentant de la CEDEAO a éclairé les participants sur l'applicabilité de l'acte additionnel de la CEDEAO sur la protection des données du 16 février 2010, tandis que les exposés des experts indépendants de la protection des données ont souligné l'importance de respecter les principes de protection des données et d'adopter un guide uniforme des bonnes pratiques en matière de protection des données. INTERPOL s'est engagé à soutenir les pays participants en vue de l'adoption des cadres juridiques nécessaires.

À la fin du séminaire juridique, les participants ont adopté une série de recommandations, exhortant notamment les pays bénéficiaires à adopter les cadres juridiques requis tout en demandant à INTERPOL d'élaborer un projet de guide des « bonnes pratiques » en matière de traitement des données dans le système. Des progrès significatifs devraient être réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'ici le prochain séminaire juridique qui se tiendra en octobre 2019.



Séminaire Juridique SIPAO sur la protection des données à caractère personnel, 19 Mars 2019, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Les Chefs des Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) d'INTERPOL et le Programme SIPAO échangent sur leur collaboration lors de la 15^{ème} Conférence annuelle des Chefs de B.C.N. à Lyon.

En marge de la 15^{ème} Conférence annuelle des Chefs de B.C.N. d'INTERPOL organisée à Lyon (France), une table ronde dédiée au Programme SIPAO avec les Chefs de B.C.N. issus des pays bénéficiaires d'Afrique de l'Ouest et du Tchad s'est tenue le 10 avril 2019 en vue d'échanger sur le renforcement du rôle et de la contribution des B.C.N. pour soutenir et faciliter la mise en œuvre du Programme dans les pays bénéficiaires. Présidée par le Directeur exécutif pour les Partenariats et la Planification, M. Carl ALEXANDRE, en présence du Directeur de la Planification et du Développement, M. Dirk ALLAERTS, et du Chef du Programme SIPAO, M. Richard GOTWE, cette réunion a fait office de plateforme d'échange. Maillons essentiels d'INTERPOL dans les pays, les Chefs de B.C.N. représentent la porte d'entrée d'INTERPOL sur le terrain et contribuent fortement à la mise en œuvre administrative du Programme.

Au cours des discussions, les Chefs de B.C.N. ont plaidé en faveur d'une clarification de leur rôle et une plus forte implication dans l'architecture organisationnelle du Programme SIPAO. En retour, le Programme SIPAO les a rassurés quant à leur importance dans le cadre de la mise en œuvre du système, en leur rappelant la place qu'ils occuperont dans les comités SIPAO nationaux mais aussi lors de l'interconnexion entre le système SIPAO national et le système INTERPOL I-24/7.

Les discussions se sont poursuivies lors de la table ronde africaine organisée dans le cadre de la 15^{ème} Conférence annuelle des Chefs de B.C.N. À l'issue des discussions, la table ronde a recommandé aux B.C.N. de la région africaine et au Secrétariat général d'INTERPOL de sensibiliser les autorités nationales à la mise en place effective du Programme SIPAO.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, M. Dirk ALLAERTS, dresse l'état des lieux de la mise en œuvre du Programme SIPAO en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Niger.

En marge de sa participation au séminaire juridique et au comité de pilotage du Programme SIPAO, le Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, M. Dirk ALLAERTS, a profité de l'occasion pour en savoir plus sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme SIPAO en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Niger.

En Côte d'Ivoire, M. ALLAERTS s'est entretenu le 22 mars 2019 avec le Directeur général de la Police nationale de Côte d'Ivoire, M. Youssouf KOUYATE. Les discussions ont porté sur la nécessité pour les autorités ivoiriennes de renforcer leur engagement en faveur d'une mise en œuvre effective du Programme dans le pays, qui a débuté en 2016. Au sortir de cet entretien, le Directeur général de la Police ivoirienne a pris l'engagement, au nom des autorités ivoiriennes, de mettre tous les moyens nécessaires à disposition pour un déploiement effectif du système en Côte d'Ivoire.

Au Bénin, pays pilote du Programme depuis 2011, le Directeur de la Planification et du Développement a pu constater le fonctionnement du système lors de sa visite au Centre de Documentation de la Sécurité Publique (CDSP). Il s'est aussi entretenu avec les autorités béninoises sur les défis et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du système, dont le ministre de la Sécurité, M. Sacca LAFIA, qui a réaffirmé son attachement à la réussite du Programme. Cette visite a aussi permis de présenter le projet de protocole d'accord entre le gouvernement béninois et INTERPOL dans le cadre de la mise en place du Programme SIPAO.



Entretien entre le Ministre de la Sécurité du Bénin, M. Sacca Lafia et le Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, M. Dirk Allaerts, Cotonou (Bénin)

M. ALLAERTS a clos sa tournée à Niamey, au Niger, les 26 et 27 mars 2019. Pays pilote à l'instar du Bénin, il est l'un des pays les plus avancés dans la mise en œuvre et l'utilisation du système SIPAO. Ce fut l'occasion pour M. ALLAERTS de constater l'engagement des autorités nigériennes tout au long de sa visite, gage de la réussite du Programme dans le pays. Dans une audience avec le Directeur général de la Police, M. ALLAERTS a salué cet engagement et réitéré l'appui d'INTERPOL en faveur du succès du Programme au Niger.

Le Directeur de la Planification et du Développement continuera ses missions d'observation et d'assistance à la mise en œuvre du Programme SIPAO aux pays bénéficiaires dans les mois à venir en Guinée et au Sénégal.

Le Programme SIPAO dote le projet IRAPOL d'équipements informatiques pour le renforcement de son système au Burkina Faso.



Cérémonie officielle de remise d'équipement au Projet IRAPOL, 4 Avril 2019, Ouagadougou (Burkina Faso)

Participant au Programme depuis 2016, le Burkina Faso est déjà doté, au niveau national, d'un système de collecte, de centralisation et de partage de données criminelles et policières, à savoir le système IRAPOL, financé par l'Union européenne par l'intermédiaire du PARSIB (Projet d'Appui au Renforcement de la Sécurité Intérieure au Burkina Faso), qui lui permet de mutualiser les efforts de tous les acteurs œuvrant à la lutte contre l'insécurité sur son territoire national.

Face à ce constat, le gouvernement burkinabé a pris la décision de poursuivre, au niveau national, le renforcement du système IRAPOL grâce à l'appui financier et technique du Programme SIPAO étant donné la faisabilité de l'interconnexion de son système IRAPOL avec les bases de données nationales SIPAO des autres pays de la région.

Le 4 avril 2019 a eu lieu dans l'enceinte du ministère de la Sécurité du Burkina Faso une cérémonie de remise de don d'équipements au projet IRAPOL par le Programme SIPAO, composés de stations de travail, de scanners et de serveurs. Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Directeur de cabinet du ministre de la Sécurité, de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Burkina Faso, du Chef du Bureau régional INTERPOL, du Chef du Programme SIPAO et du Directeur du projet IRAPOL.

Cette remise de don d'équipements du Programme SIPAO vient donc concrétiser la décision du gouvernement du Burkina Faso mais aussi la volonté du Programme à soutenir le système national IRAPOL. En marge de cette cérémonie, la délégation du Programme SIPAO a eu des discussions fructueuses avec les autorités locales et l'Ambassadeur de l'Union européenne sur la collaboration entre les systèmes IRAPOL et SIPAO au Burkina Faso.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Togo officialise sa participation au Programme SIPAO par la signature du protocole d'accord avec INTERPOL.

Dans le cadre de sa collaboration avec les pays bénéficiaires, le Programme SIPAO a élaboré un protocole d'accord commun avec ces pays en vue d'encadrer sa mise en œuvre. Ce protocole d'accord (« MoU ») rappelle les droits et devoirs de chaque partie dans le processus de mise en œuvre du système SIPAO.

À l'instar de la Sierra Leone, du Libéria, de la Gambie et, tout récemment, du Nigéria, le Togo a procédé à la signature de ce protocole d'accord. Il a été signé par le ministre de l'Intérieur, M. Damehame YARK, et remis par la délégation togolaise au Directeur de la Planification et du Développement, M. Dirk ALLAERTS, en marge du séminaire juridique qui s'est déroulé les 19 et 20 mars 2019. Cette signature aura sans aucun doute un effet catalyseur sur la mise en œuvre du Programme dans le pays.

L'équipe juridique du Programme SIPAO continue de travailler à la formalisation du protocole d'accord, qui doit être signé



Remise du MoU par les représentants du Togo à INTERPOL, 20 Mars 2019, Abidjan (Côte d'Ivoire)

d'ici Septembre 2019 (date limite fixée par le Comité de pilotage), à défaut de quoi le soutien à la mise en œuvre du

Programme dans les pays non signataires sera suspendu.

Formation de qualité : un facteur déterminant pour la réussite de la mise en œuvre du Programme SIPAO

Comme tout Programme, la mise en œuvre effective du Programme SIPAO repose sur de nombreux facteurs, y compris la qualité de la formation en matière de renforcement des capacités et aptitudes des utilisateurs afin qu'ils soient opérationnels.

Dans l'optique de dispenser une formation de qualité, le Programme SIPAO, avec l'appui de la Direction du renforcement des capacités d'INTERPOL (CBT), a fait bénéficier à tous les officiers chargés de la mise en œuvre du Programme dans les pays d'un stage de perfectionnement (IDC) qui leur a permis d'être certifiés experts formateurs d'INTERPOL. Cette formation a permis à l'équipe de concevoir une stratégie de formation sur le Programme en collaboration avec la Direction CBT.

Depuis, plusieurs sessions de formation sur l'utilisation du système SIPAO ont été dispensées aux utilisateurs des pays bénéficiaires. Les plus récentes ont été organisées au Mali (du 17 au 31 janvier 2019, 23 participants) et au Ghana (du 3 au 14 décembre 2018 et du 28 février au 15 mars 2019, 20 participants par session). Elles

ont permis aux nouveaux utilisateurs d'acquérir les compétences et de maîtriser les outils nécessaires pour traiter efficacement les données dans le système SIPAO.

Dans le cadre de l'extension du Programme SIPAO au-delà des DACORE, principalement dans les pays pilotes, les récentes formations ont été suivies du déploiement et de l'installation de stations de travail SIPAO sur divers sites distants pour l'utilisation du système par le personnel nouvellement formé. Au total, 30 stations ont été déployées et installées au Ghana, 20 au Mali et 26 au Niger. Une connexion réseau est en cours d'établissement pour connecter ces différents sites au serveur central du DACORE.

Depuis 2015, des centaines d'agents chargés de l'application de la loi (police, douanes, gendarmerie, immigration, eaux et forêts, prisons, agences spécialisées) ont reçu une formation officielle sur l'utilisation du système SIPAO dans les pays bénéficiaires.

LE COIN DES EXPERTS

L'application SIPAO, une arme contre la criminalité transnationale et le terrorisme en Afrique de l'Ouest

Le Système d'Information Policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO), ou WAPIS (*West Africa Police Information System*), est né en 2012 de la volonté des seize (16) États membres de la CEDEAO de mutualiser leurs efforts dans la lutte contre les menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Il est financé par l'Union européenne et a été conçu par INTERPOL.

L'application est déjà déployée et opérationnelle depuis 2012 dans quatre (4) pays, à savoir le Bénin, le Ghana, le Mali et le Niger.

Ce système peut également être déployé sur des sites distants offrant ainsi la possibilité à plusieurs personnes d'accéder simultanément à la même base de données.

L'application SIPAO dispose d'une interface très intuitive permettant d'élucider une affaire grâce à des modules de saisie, de recherche et d'édition de rapport qui recoupent différentes informations relatives à une affaire. Il peut s'agir de données sur des personnes, des véhicules, des documents d'identité, des armes à feu, des moyens de transport ou des objets génériques.

L'application sera à terme opérationnelle à trois (3) niveaux : national, régional et international. Ainsi, au niveau national, elle permet déjà de collecter, de centraliser, de gérer, de partager et d'analyser les données issues des services chargés de l'application de la loi.

Au niveau régional, le système, une fois opérationnel dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, servira à partager les données policières entre tous les pays de la région.

Enfin, sur le plan international, le système SIPAO permettra d'échanger en toute sécurité les données avec l'ensemble des pays membres d'INTERPOL par le biais du réseau I-24/7.

Le dispositif SIPAO présente plusieurs atouts, dont le renforcement des capacités au sein des services chargés de l'application de la loi ou encore la dématérialisation des documents de la police, ce qui a permis une meilleure coordination des efforts et un partage plus rapide et sûr de l'information dans les pays. Le système contribue également à la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains, les migrations illégales, la piraterie maritime et le terrorisme. À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques résultats obtenus grâce au Programme SIPAO : le fugitif britannique arrêté au Ghana et l'affaire du fugitif « Johnson » au Niger. La plateforme accroît également l'efficacité des systèmes judiciaires en matière d'application de la loi et du contrôle des frontières par le biais de la coopération inter-États.

L'architecture du système SIPAO peut être divisée en trois (3) parties principales : technologique, logicielle et physique.

Sur le plan technologique, le code source est développé en langage Java. Le système SIPAO, qui fonctionne comme une application monopage, est gérée par un système de contrôle de version distribué par et utilisant des composants de la technologie dynamique OSGi.

La plateforme modulaire QLACK Fuse et l'architecture logicielle REST (*REpresentational State Transfer*) qui chapeaute la plateforme Apache CXF sont des fonctionnalités s'ajoutant à AngularJS, qui gère l'aspect frontal du système SIPAO.

Au niveau logiciel, l'application SIPAO intègre les six (6) couches suivantes :

- > utilisateur : pour la gestion de l'expérience utilisateur, la performance, l'affichage et les types d'entrée ;
- > présentation : la partie supérieure de l'application comprenant l'interface utilisateur et l'affichage des interactions au niveau métier ;
- > service : pour la gestion des affaires, des faits, des personnes, des documents, des moyens de transport, des armes à feu et des objets génériques ainsi que le support de ces services ;
- > donnée : gère les services liés à l'accès, la cartographie, la composition et la conversion des données ;
- > persistance : pour le stockage des données et de l'information dans des bases de données ou autres systèmes de fichiers ;
- > modules application : comprend Internet, les rapports, les API, les fonctionnalités du conteneur Karaf et l'implémentation.

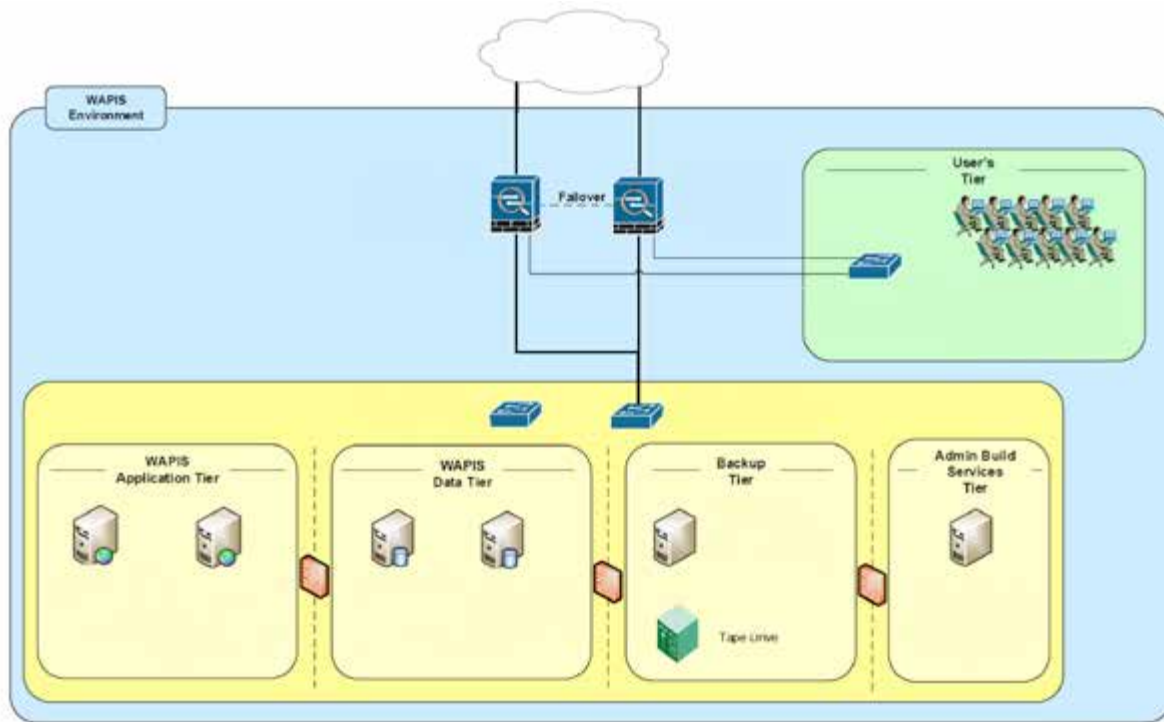
Enfin, l'architecture physique comprend la plateforme de déploiement et des environnements de production et de sauvegarde, constitués de routeurs (pare-feu), de commutateurs, de serveurs (application et bases de données), de postes de travail et de scanners hébergés dans un Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE).

Des évolutions du système sont prévues en plus des avancées notables obtenues à ce jour. Il s'agit en effet de l'intégration du Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (*Automated Fingerprint Identification System, AFIS*) à l'horizon 2020, ainsi que des interconnexions régionale et internationale.

LE COIN DES EXPERTS

○ ○ ○

Architecture physique du système SIPAO :



LE MOT DE LA FIN



Richard GOTWE
Chef du programme
SIPAO

Chers lecteurs,

Au cours du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu à Abidjan les 20 et 21 mars derniers, l'état d'avancement du Programme a été présenté et examiné, avec un accent particulier sur les progrès accomplis pays par pays. Ont été également débattus au cours de ce Comité les conclusions et recommandations de l'atelier juridique, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la seconde réunion du Comité directeur de juin 2018 et le plan d'activité du Programme pour les six prochains mois.

Il en est ressorti plusieurs recommandations, dont les principales sont les suivantes :

- > Les pays qui n'ont pas encore signé le protocole d'accord avec INTERPOL, officialisant l'engagement de leur gouvernement en faveur de la mise en œuvre du Programme SIPAO, doivent le faire au plus tard en septembre 2019.

- > L'organisation d'un atelier juridique dédié pour discuter de la mise à jour de la liste des infractions et de ses modalités, ainsi que de l'extension des types de données à enregistrer dans le système.
- > Les pays bénéficiaires prennent les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre réussie du Programme.

Le Programme SIPAO existe aujourd'hui depuis sept ans et est donc arrivé à maturité. Le bien-fondé de la mise en œuvre du système SIPAO dans chacun des États bénéficiaires ne s'ergote plus. Cependant, il nous reste à actionner les leviers qui nous permettraient de transformer cette volonté politique en résultats opérationnels sur le terrain. Ces leviers sont de divers ordres : la finalisation du cadre juridique et institutionnel nécessaire au fonctionnement d'un système aussi sensible, la mise à disposition de locaux appropriés pour abriter le DACORE, ou encore la désignation des personnes qualifiées pour travailler sur le système en tant qu'opérateur de saisie, validateur, administrateur, etc.

○ ○ ○

○—○

L'enregistrement d'un plus grand volume de données dans le système et une meilleure qualité de celles-ci et une utilisation du système au quotidien avec des résultats opérationnels obtenus suite à l'exploitation des données collectées sont là quelques éléments qui nous permettront de renforcer le soutien du bailleur de fonds qu'est la Commission de l'Union européenne. Les équipes SIPAO seront sur le terrain au cours des prochaines semaines pour accompagner et insuffler cette dynamique au plus près des personnes travaillant sur le système SIPAO.

Toujours au cours des prochaines semaines, nous allons nous atteler à finaliser, avec le soutien des Bureaux centraux nationaux INTERPOL, la connexion des systèmes SIPAO nationaux dans les quatre premiers pays pilotes (Bénin, Ghana, Mali et Niger) au réseau I24/7 d'INTERPOL, afin qu'à partir des postes SIPAO nationaux, les opérateurs puissent interroger les bases de données mondiales hébergées chez INTERPOL, ce qui sera un jalon important pour le Programme SIPAO.

Pour les autres pays, l'objectif d'ici octobre 2019 est de mettre en place les stations de numérisation dans un certain nombre de sites de la capitale que nous avons identifiés pour commencer la numérisation des données policières, puis d'organiser une première formation sur l'utilisation du système avec une vingtaine de personnes au minimum. En fonction de des locaux choisis pour abriter le DACORE, notre objectif est aussi de pouvoir créer au moins quatre nouveaux DACORE d'ici la fin de l'année 2019.

L'équipe SIPAO est mobilisée et le sera d'autant plus au cours des prochaines semaines, avec le soutien effectif et réaffirmé du Secrétaire Général d'INTERPOL et de l'ensemble de l'Organisation.

Pour finir ce billet, je voudrais vous dire un grand MERCI pour l'accueil que vous réservez aux membres de l'équipe SIPAO sur le terrain et pour toutes les dispositions que vous prenez en vue de faciliter leur mission.

WE KEEP MOVING FORWARD

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Séance d'information et de sensibilisation sur le Programme SIPAO et son utilisation

L'objectif général visé par ces séances d'information est de sensibiliser les parties prenantes du Programme au Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO).

TBD : Cotonou, Bénin

26-28 juin 2019 : Bamako, Mali

TBD : Accra, Ghana

Mission d'échange de bonnes pratiques avec les points de contact des pays francophones et anglophones

Ces missions d'échange permettront aux points de contact des nouveaux pays bénéficiaires de comprendre le fonctionnement pratique du Programme SIPAO dans les pays pilotes.

12-13 juin 2019 : Niamey, Niger

TBD : Accra, Ghana



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int

www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).